N°. XII.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU SAMEDI 10. FEVRIER. 1759.

De Madrid le 3. Janvier.



Nous recevons chaque jour des nouvelles de *Villaviciosa*; mais elles ne sont point plus satisfaisantes un jour que l'autre: les forces du Roi s'affoiblissent de moment en moment, & S. M. est maintenant dans un état, qui porte la desolation parmi tous ses fidelles sujets.

L'assassinat de S. M. *Portugaise* n'est plus aujourd'hui ni problême, ni mystere, depuis que notre Cour a appris que le Duc d'*Aveira*, ses fils & beaux freres, le Marquis de *Tavora*, sa famille, & ses freres avoient été saisis tous à la fois & mis en prison à la même heure; que les femmes, tant des principaux Seigneurs de la Cour, que de ceux qui possedoient les premieres Charges de l'Etat, se trouvoient étroitement confinées en différens Couvens. Ces nouvelles ajoutent que la Cour avoit promis par affiches pardon & recompense aux Conjurés, qui, venant à s'accuser eux-mêmes coupables de ce Régicide, decouvriroient leurs Complices; graces dont on excluoit les Chefs de la Conspiration, & ceux d'entre eux, qui avoient eu la témérité de décharger leurs armes à feu sur la Personne Sacrée de S. M. D'autres affiches plus recentes portent en outre qu'aucun Etranger, Bourgeois ou Habitant ne présume de sortir du Royaume, soit par eau, ou par terre, qu'au préallable il n'en ait obtenu de la Cour la permission avec un Passeport expédié dans les formes.

De Naples le 5. Janvier.

Les Conseils sont plus fréquens que jamais à la Cour, sans que l'on puisse en rien pénétrer. Le bruit s'étoit déjà répandu, que le Roi d'*Espagne* étoit mort; Mais la Cour ne l'a point jusqu'ici. Il est cependant bien certain, qu'on en attend la Nouvelle de jour en jour, l'état de S. M. *Catholique* ne permettant pas, que l'on se flatte de son rétablissement. Tous

nos Régimens ſe tiennent prêts à ſe joindre; Et la Flotte Roïale, qui conſiſte en 2. Vaiſſeaux de guerre & 4. Frégates, avec les Chebecs, les Galères, & les Galiottes, n'attend dans le Port que l'embarquement du Roi, pour tranſporter S. M. en *Eſpagne*.

Outre l'état preſque déſeſpéré de la ſanté du Roi d'*Eſpagne*, les avis de *Madrit* nous apprenent, que la Reine Douairière étoit auſſi fort incommodée à *St. Ildefonse*.

De Rome le 17. Janvier.

Le Cardinal *Guadagni* eſt mort Lundi dernier; & le Cardinal *Delci* eſt dans un état, qui donne tout à craindre.

Nos derniers avis de *Naples* confirment, que le Roi des *Deux-Siciles* ſe diſpoſoit à paſſer en *Eſpagne*, à l'occaſion de la maladie de Sa Majeſté *Catholique*, & pour rendre viſite à la Reine Douairière ſa propre Mère, qui étoit auſſi fort incommodée; Et que la Flotte, qui devoit l'y tranſporter, ſe tenoit prête à faire voile à tout moment.

De Florence le 30. Decembre.

Le Comte de *Firmian* continua le 26. de ce mois ſon voïage de *Milan*, où il va remplacer le feu Comte *Criſtiani*, en qualité de Chancelier.

De Paris le 12. Janvier.

La belle Expédition du Marquis de *Caſtries*, qui a pris d'emblée la Ville de *St. Goar* & le Château de *Rhinfels*, lui ayant valu la Lieutenance-Générale des Armées du Roi, il ſe trouve par-là dévancer une trentaine de Maréchaux de Camp plus anciens que lui.

Les Lettres de *Milan* font entrevoir, que les grands préparatifs de guerre, que fait le Roi de *Sardaigne*, donnent de l'inquiétude au Duc de *Modene*, Gouverneur Général des Etats de la Maiſon d'*Autriche* dans la *Lombardie*. Quoique ce Monarque proteſte n'en vouloir à perſonne, on ne laiſſe pas que de craindre de voir le feu de la Guerre s'allumer dans cette partie de l'*Europe*. Les changemens, que pourroit occaſionner la mort du Roi d'*Eſpagne*, pourroient bien y donner lieu. On ne ſait pas au vrai l'état, où ſe trouve S. M. *Catholique*: Les uns aſſurent, que ce Monarque ſe porte mieux, pendant que d'autres regardent toujours ſa mort comme prochaine.

Les nuages, qui ſe forment de ce côté là, augmentent par la ſituation des affaires en *Portugal*. On y parle ouvertement de la conſpiration, qui s'y eſt formée contre la Perſonne du Roi, & du deſſein que l'on a eu de l'aſſaſſiner. *Lisbonne* eſt pleine de Troupes, qui entourent pluſieurs Maiſons des prémiers Seigneurs, & trois Couvens. Ving-trois Perſonnes des plus qualifiées du Royaume de l'un & de l'autre Sexe, parmi leſquelles ſe trouvent, dit-on, un Capitaine aux Gardes & deux Sécrétaires d'Etat, ont été arrêtées & enfermées en différentes Priſons.

De Londres le 12. Janvier.

Le Gouvernement fait préparer un grand nombre de Chevaux, pour remonter la Cavalerie *Angloiſe* à l'Armée Aliée; Et ils ſeront embarqués dans peu, pour étre traſportés à *Embden* avec un bon Corps de Recruës deſtinées à y completter nos Régimens.

On apprend de l'*Amérique*, que l'Jle de *Iamaique* vient de reprendre une nouvelle face par divers arrangemens que l'on y a pris & exécutés En conſéquence d'une Proclamation du Roi, publiée dans cette Ile le 2. Octobre dernier, on ramena le 4. à *St. Jago de la Vega* les Bureaux de Judicature & autres, avec tout ce qui en depend, leſquels avoient été transférés à *Kingſton* en vertu d'un Acte paſſé en 1755. & que Sa Majeſté a revoqué & annullé par ſa Proclamation. Il

y eut à cette occafion de grandes Réjouïffances à *St. Jago*, où l'on donna au Peuple un Bœuf rôti: La Ville fut toute illuminée le foir; Et l'on y tira des Feux d'artifice.

Le Gouverneur, le Confeil, & l'Affemblée générale pafsèrent quelques jours après un Acte, par lequel, en vertu de la recommandation, que le Roi en avoit fait à la Légiflature, cette Ile a été divifée en trois Contrées, dans deux defquelles il y aura des Affifes.

Il a de plus été déclaré, que les Vaiffeaux pourroient à l'avenir entrer dans les Havres de *Kingston*, *Savannab la Mar*, *Montego Bay*, & *Port-Antonio*, comme Ports établis, & dans lefquels ils pourroient s'acquiter à la Douane.

Nous commençons déjà à reffentir le bon effet de la Conquête de *Sénégal*, d'où il arriva à *Port-Roïal* le 22. Octobre plufieurs Bâtimens fous le convoi du Vaiffeau de guerre, l'*Expérience*. Le *Dreadnought*, autre Navire du Roi, y amena le 24. un petit Armateur *François*; Et le Corfaire, le *Mercure*, entra le même jour dans le Port avec une Prife très-confidérable, qu'il avoit faite fur les *Hollandois*. Un autre Bâtiment de la même Nation, qui avoit à bord 320. Efclaves, y fut conduit le 31. par la Corvette du Roi, le *Frélon*. Le *Fonthill*, Vaiffeau parti de *Londres*, arriva à *Kingston* le 5. Novembre de *Gibraltar*, & en dernier lieu d'*Antigua*, où il avoit conduit un Armateur *François* de 12. Canons, dont il s'étoit rendu maître à la hauteur de cette Ile; Et, paffant près de *Mona*, il avoit rencontré un Bâtiment *Hollandois*, chargé de produits des Iles *Françoifes*, & faifant route vèrs *Curaçao*: Il s'en étoit faifi, & l'a amené à *Kingston*.

De Brunswick le 16. Janvier.

Peu avant les Fêtes de *Noël*, on a fignifié les Arrêts à un Commiffaire du Pays; Et un Officier de la Cour a eu fon congé. Qelques Servantes ont auffi effuyé une petite difgrace: S'étant rendues le 7. de ce mois à l'Eglife, la coëffure parée d'or & d'argent, malgré le Réglement de police publié au mois de Novembre dernier, & l'avertiffement que l'on avoit fait au commencement de cette année, elles trouvèrent au fortir de l'Eglife les Suppôts de la Juftice, qui les eurent bien tôt décoëffées; Et ces belles attifées eurent la mortification de voir les dépouilles de leur toilette paffer tout d'un trait à la Maifon des Orphelins.

De Hannover le 12. Janvier.

Deux des principaux Ecoliers de notre grande Ecole ayant pris querelle le 2. de ce mois à l'occafion d'une recréation qu'ils avoient ce jour-là, l'un d'eux, Fils d'un Avocat, reçut un coup d'Epée, dont il eft mort depuis. C'eft ce qui a donné lieu à une défenfe, publiée des Chaires, en vertu de laquelle il n'eft plus permis à la Jeuneffe, qui fréquente nos Ecoles publiques, ou particulières, non plus qu'aux Garçons de profeffion, de porter l'Epée fous quelque prétexte que ce foit, & cela fous des peines propres à en faire paffer l'envie à ceux qui pourroient en avoir la démangeaifon.

Nous apprenons, que le Landgrave de *Heffe-Caffel* comptoit enfin de transferer cette femaine fon féjour de *Brême* à *Rinteln*.

De Vienne le 30. Janvier.

Le public eft averti, qu'à l'avenir le débit des Métaux & Minéraux fpécifiés ci-après, comme *Cuivre*, *Vif-argent*, *Plomb*, *Etain*, *Léton*, *Antimoine*, *Alun*, *Vitriol*, *Cadmie*, *Verd de Montagne* &c. le tout provenant des Mines des Pays héréditaires de Sa Majefté Imp. & Royale Apoftolique; fera adminiftré mercantilement par un Bureau

érigé exprès pour cet effet, sous la Direction du Sr. *Jean* de *Fries*, Conseiller de Commerce de S. M. Ce Bureau portera le nom de Direction Impériale & Royale du Debit du Cuivre & autres Mineraux; & toutes les expeditions, contracts, lettres de change seront signés par le susdit Sr. de *Fries*, & en outre le Sr. *Tobie-Philippe Gebler*, Conseiller de Commerce & des Mines de S. M. bien entendu aussi, que la signature d'un seul d'entre eux suffira en cas d'absence ou d'empéchement de l'autre. Ainsi tous les Négocians & autres personnes, qui pourront avoir besoin de ces métaux ou minéraux, ou qui voudront se procurer des ouvrages de léton à la façon de *Nuremberg*, & des Aiguilles de la Fabrique d'ici, sont avertis d'addresser leurs commissions à la dite nouvelle Direction, laquelle se fera un devoir de les exécuter avec la plus grande ponctualité, & à des prix raisonnables. Au reste le contract pasé en 1732. avec les Srs. *Küner* & Compagnie, Banquiers de cette ville, pour le debit du *Cuivre* en *Italie*, en *Portugal* & en *Espagne*, finira au dernier Mai prochain: celui qui à été fait avec les mêmes en 1753 pour le debit du *Vif argent* dans les Pays héréditaires de S. M. dans la *Hongrie*, l'*Italie*, la *Turquie*, & dans la partie supérieure de l'*Allemagne*, durera cependant encore jusqu'au dernier Fevrier 1761.

De la Saxe, le 15. Janvier,

Comme il meurt beaucoup de monde, & asses subitement, à *Altenberg*, à *Gisbubel*, & dans plusieurs endroits des environs, le Gouvernement y a envoyé le Docteur *Kretschmar*, Médecin de la Cour, pour examiner la nature de la maladie qui fait tant de ravages dans ces Quartiers-là, & pour tâcher de découvrir les Remèdes propres à en arrêter le cours.

Il y a des avis, qui annoncent le prochain retour du Roi de *Prusse* à *Dresde*, & le départ du Prince *Henri* pour *Berlin*.

De Varsovie le 10. Fevrier.

Ces jours pasés S. M. fut obligée de garder la chambre à cause d'une indisposition survenuë, mais grace à Dieu Elle en est rétablie.

Le Corps de Marchands de cette Ville donna Mercredi dernier un superbe Bal au Château d'ici, où le nombre des masques monta environ à deux mille. Mgr. le Duc de *Courlande* daigna l'honnorer de sa presence, il s'y trouva aussi beaucoup de Seigneurs & Dames de distinction.

Avant hier au matin Mr. le Comte *Załuski* Suffragan de *Plocko*, & Mr. le Côte *Czerny*, le premier Chantre & l'autre Chanoine de la Cathedrale de *Cracovie*, & tous les deux Délégués de ce Chapitre, eurent audience de Mgr. *Sołtyk* Prince Evêque nommé de *Cracovie*, qui les reçut fort gracieusement. Chacun d'entre eux harangua S. A. en presence de plusieurs Seigneurs d'un discours Latin (que l'on imprimera à part) rempli de sentimens de reconnoissance envers S. M. d'avoir eu la grace de leur donner un tel Evêque, & de justes louanges de ce Prince; après quoi ils Lui remirent l'Instrument de son Election. S. A. pour témoigner sa satisfaction de leurs élegantes harangues leur répondit par une autre conçue en termes très-obligeans, & puis Elle fit profession de Foi selon l'usage. La Cérémonie finie, ce Prince donna un magnifique repas à tous les Evêques & Prélats, nommement à ceux de la susdite Cathedrale, & combla ensuite Mrs. les Délegués de beaux & riches présens.

N°. XII.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 10. FEVRIER 1759.

De Vienne, le 31. Janvier.

Voici la Traduction de la Patente que S. M. très-Fidele à fait publier à Lisbonne.

Quelques inviolables que ſoient le reſpect, l'amour, & la fidélité en- „vers les Souverains du Païs, que de tout tems les Sujets de notre „Couronne aient réligieuſement cultivés, de ſorte que dans tous „les Siècles les *Portugais* ſe ſont diſtingués d'entre toutes les Na- „tions de l'Europe par l'obſervation éxacte & ſcrupuleuſe des de- „voirs ſi indiſpenſables; Quelques eſtimables & convaincantes que ſoient les preuves „que Nos Fidels Sujèts Nous ont ſucceſſivement données depuis le commencement „de Notre Règne jusqu'à préſent, de leur réconnoiſſance pour les grands & ſignalés „bienfaits, que Notre ſolicitude Paternelle & infatigable a repandus ſur eux: Ce- „pendant il s'eſt encore malheureuſement trouvé parmi les Naturels de ce Roïaume „quelques Particuliers, qui oubliant ces exemples anciens & jamais transgreſſés, „ont osé rompre les premiers ces liens honnorables & indiſpenſables de gratitude „& de fidélité, ſans que ni l'excellence de ces vertus bien cultivées, ni l'horreur des „plus énormes forfaits, dans laquelle ils alloient ſe précipiter, aient pu réprimer „leur deſſein barbare, non plus que la conſidération du poids intolerable du crime, „dont leur conſcience perverſe demeureroit chargée envèrs l'utilité publique & en- „vèrs l'honneur commun de tous Nos Sujèts, qui ne pourroient qu'en reſſentir les „dommages les plus ſenſibles, jusqu' à ce que les coupables d'un ſi grand attentat „fuſſent ſéparés d'eux. Ils ont donc oſé tramer une conjuration ſi diabolique & ſi „ſacrilège, qu'après avoir fait clandeſtinement ſuggerer & repandre malicieuſement „(mais d'une façon miſtérieuſe, afin d'abuſer de l'ingenuité des perſonnes de l'eſprit „le plus ſimple & le plus réligieux, ſur lesquelles de ſemblables ſuggeſtions pou- „voient faire le plus d'impreſſion) que Notre Vie Roïale ne pouvoit étre de longue „durée, ils ont méme pouſſé l'audace jusqu'à en fixer le terme au mois de Septem- „bre dernier.

„Après avoir préparé les eſprits à la conjuration par ces prédictions malici- „euſes; ils en ſont venus à l'extréme témerité de les vérifier par l'attentat le plus „horrible. Le 3. du mois Septembre dernier vèrs les 11. heures du Soir comme „Nous étions ſortis de la Porte de Notre Maiſon de campagne nommée *di Mezzo*, „pour paſſer par le petit eſpace, qui la ſepare d'avec notre Reſidence, où Nous re- „tournions, trois des Conjurés à cheval, qui s'étoient gliſſes jusqu'à près de la porte, „dont on vient de parler, à la faveur des maiſons attenantes, qui les cachoient, s'ap- „procherent du caroſſe, dans lequel Nous étions, pour executer leur infame & exe- „crable deſſein au moyen de trois arquebuſes ou mousquets courts & à bouche large, „tellement chargés de groſſes balles, que l'un d'eux ayant manqué, les deux autres „ſuffirent non ſeulement pour faire deux brechts ou ouvertures ſpheriques & d'une „grandeur extrême au derrière du Corps du Caroſſe, mais qu'il en fut méme entiè- „rement fracaſſé; de ſorte qu'à parler humainement, il eſt impoſſible de comprendre „comment Notre perſonne Royale a pû être ſauvée dans un eſpace auſſi étroit au „milieu d'un fracas ſi grand & ſi ſubit, & n'avoir reçu que des bleſſures quoique dan- „gereuſes. C'eſt donc à la protection viſible de la Providence, que Nous devons ren- „dre graces du miracle, qu'elle a daigné operer, en Nous conſervant au milieu de cet „horrible attentat.

,,Et comme les principes les plus sacrés des Loix Divines, naturelles, civiles ,,& politiques sont mortellement blessés par cet abominable evenement, qui fait également fremir la Religion & l'humanité, la reparation de cet outrage devient d'autant plus indispensable, & doit être proportionnée à la grandeur du scandale, qui ,,en a resulté pour la fidelité des *Portugais*, dont les sentimens d'honneur, d'amour ,,& de reconnoissance envers Notre personne Royale ne se tranquiliseroient jamais ,,sans la certitude morale, qu'on decouvrira cette execrable conjuration, & qu'elle ,,sera détruite jusques dans ses racines envenimées, & jusqu'à ce qu'enfin il ne se ,,trouve plus parmi nos fidelles sujets aucun de ces monstres horribles, qui oserent ,,former un dessein aussi abominable.

,,A ces causes nous ordonnons & statuons, que quiconque decouvrira de façon ,,à le verifier, ou à le manifester, un, ou qui que ce soit, des coupables de cette ,,infame conjuration, sera par Nous aussi-tôt annobli s'il est *Roturier*; que, si déja il ,,est *Noble*, Nous lui ferons expedier une patente ou diplome de *Giovine Fidalgo*, ,,& que s'il a le titre de *Giovine Fidalgo*, Nous lui ferons expedier les provisions ,,de *Fidalgo-Cavalier*. Nous recompenserons d'ailleurs les *Fidalgo-Cavaliers* par des ,,titres de *Vi-Comte*, de *Comte* ou autres proportionnés aux degrés de Noblesse, ,,qu'ils avoient auparavant; & si déja ils étoient titrés, Nous les decorerons des ,,titres, qui suivent immediatement ceux, qu'ils avoient ci devant. Outre ,,les recompenses ci-dessus Nous donnerons à ceux, qui declareront les coupables des recompenses utiles, soit pecuniaires, soit equivalentes par des emplois de justice, de finance, ou par des biens de la Couronne, ce que Nous re- ,,servons à Notre Royal arbitre, pour le regler suivant la qualité & l'importance des ,,Services qu'ils Nous rendront à cet égard. Et afin que personne ne puisse par ignorance cacher aucun de ces pernicieux coupables sous le faux prétexte, que les De- ,,nonciateurs sont des ames viles; Nous avertissons tous Nos Sujets, que ce reproche, ,,que l'on fait d'ordinaire dans les matieres, qui sont relatives aux Finances, non ,,seulement ne peuvent avoir lieu dans ce qui concerne le crime de conspiration & ,,autre trahison contre le Souverain; mais que dans ces cas le Silence de ceux, qui ,,auront connoissance de Nos ordres, & ne declareront point ce qu'ils savent en tems ,,opportun, les rendra coupables & dignes des mêmes peines, & de la même infamie, ,,auxquelles sont condamnés les Auteurs de ces crimes atroces, de sorte que le silence ,,du pere sur son fils ne pourra servir d'excuse, non plus que le silence du fils à l'égard de son pere, car l'obligation de la conservation de son Souverain & de sa ,,Patrie est le premier devoir, & prevaut à tous les autres. Nous sommes le Pere ,,commun, & il s'agit dans des crimes aussi énormes, que celui dont il est question, ,,du Salut de l'Etat.

,,Un evenement aussi horrible rendant au reste indispensable tout ce qui peut ,,contribuer à s'assurer des Criminels, Nous avons jugé à propos de rendre commutatives toutes les jurisdictions des Magistrats de ce Royaume sans aucune exception ,,des terres appartenantes à Notre Couronne, ou de celles des Donataires même les ,,plus privilegiés; de sorte qu'à cet égard les Ministres de la Couronne peuvent ,,sans de nouveaux ordres entrer dans les terres de ces derniers, & qu'en échange ,,ceux-ci peuvent en agir de même, pour ce qui concerne l'arrêt des coupables que ,,Nous voulons de plus pouvoir être arrêtés par chaque particulier, qui en auroit connoissance, donnant en même tems pouvoir à tous & un chacun de les poursuivre ,,par tout, où ils les rencontreront, & dans quelque lieu que ce soit, pour s'en assurer, à condition cependant, qu'après les avoir saisis, ils les fassent escorter *via* ,,*recta* jusqu'à chez le Juge nommé de *Veiga bianca*, qui sera le plus prochain, pour ,,être de là transportés en toute sureté à Notre Cour. &c.